

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 771 PELLIN 01.03.22

Le 03/03/2022



Bien :	Maison individuelle
Adresse :	7 rue de l'Aumonerie 85400 LUCON
Numéro de lot :	
Référence Cadastrale :	AP - 115

PROPRIETAIRE
Madame PELLIN CHRISTINE la billerie 85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

DEMANDEUR
Madame PELLIN CHRISTINE 7 Rue de l'Aumônerie 85400 LUÇON

Date de visite : 01/03/2022
Opérateur de repérage : BUTTAZZONI
Fabrice

NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 771 PELLIN 01.03.22

INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : **Maison individuelle**

Nombre de pièces : **1**

Adresse :

**7 rue de l'Aumonerie
85400 LUCON**

Réf. Cadastrale : **AP - 115**

Bâti : **Oui** Mitoyenneté : **Oui**

Date de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949**

Propriétaire : **Madame PELLIN CHRISTINE**

CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation Termites le jour de la visite.

EXPOSITION AU PLOMB

Néant

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Consommations énergétiques

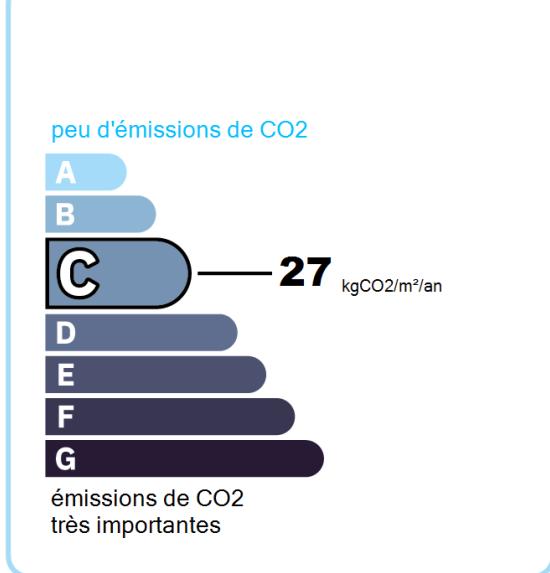
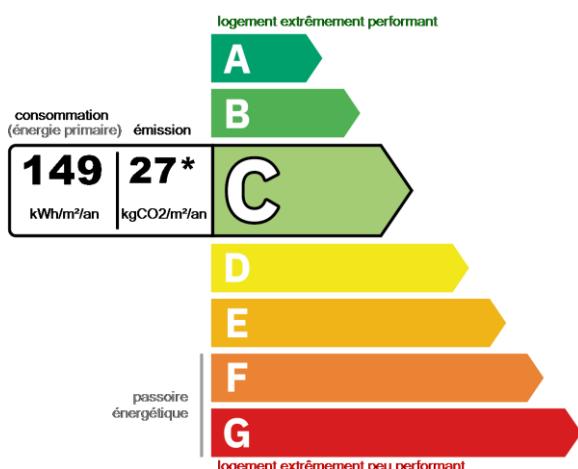
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 149 kWh_{ep}/m².an

Estimation des émissions : 27 kg_{eqCO2}/m².an



DIAGNOSTIC GAZ	
L'installation ne comporte aucune anomalie	
	ANOMALIES IDENTIFIEES
Néant	

DIAGNOSTIC ELECTRICITE	
L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).	

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation	Observation(s)
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	Chambre 1,2,3 et Bureau	
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	Les points lumineux	
B.3.3.10 a)	Au moins un socle de prise de courant placé à l'extérieur n'est pas protégé par un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.		

(1) Référence des anomalies selon la norme XP C 16-600

Etat des Risques et Pollutions			
	Nature du risque	Bien	Travaux
	Pollution des sols SIS Pollution des sols, approuvé le 02/06/2020	Non concerné	non
	Sismicité Zonage sismique : Modérée	Concerné	non

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économique en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse : 7 rue de l'Aumonerie, 85400 LUCON

type de bien : Maison individuelle

année de construction : 1949

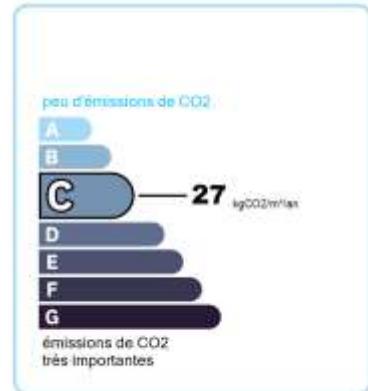
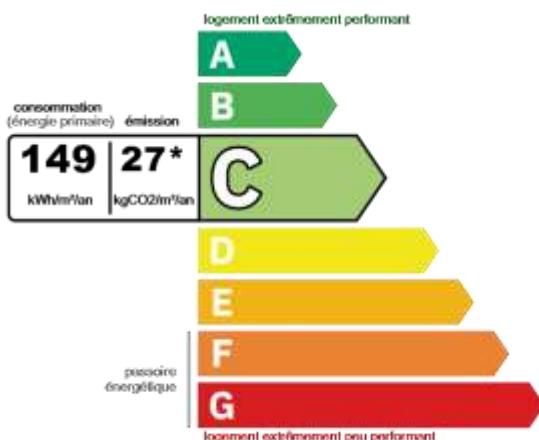
surface habitable : 180 m²

propriétaire : PELLIN CHRISTINE

adresse : la billerie, 85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 4982 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 25816 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 1793 € et 2425 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 08/10/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

EXPERTISE IMMO

1 Rue du minage

85200 FONTENAY-LE-COMTE

diagnostiqueur :

Régis OLIVIER

tel : 06.08.92.79.58

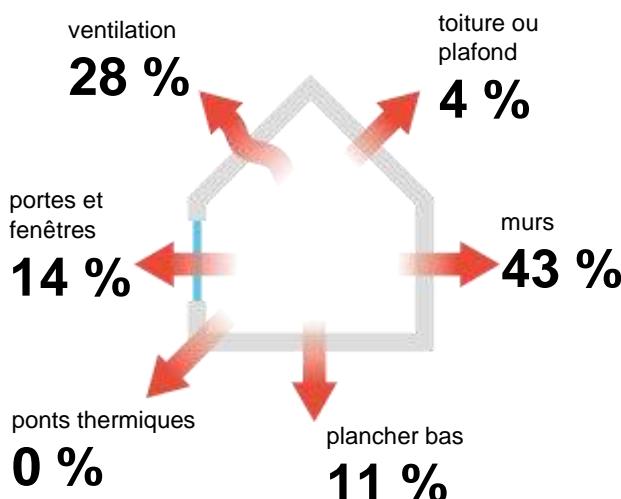
email : e-diag@orange.fr

n° de certification : CPDI5421

organisme de certification : ICERT



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE MOYENNE BONNE TRES BONNE

Système de ventilation en place



Ventilation mécanique sur conduit existant après 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



bonne inertie du logement



logement traversant

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	gaz naturel 19997 (19997 éf)	Entre 1 295€ et 1 751€	 70%
eau chaude sanitaire	gaz naturel 1249 (1249 éf) électrique 3534 (1537 éf)	Entre 344€ et 466€	 20%
refroidissement			 0%
éclairage	électrique 799 (347 éf)	Entre 60€ et 80€	 4%
auxiliaires	électrique 1 268 (551 éf)	Entre 94€ et 128€	 6%
énergie totale pour les usages recensés	26 846 kWh (23 681 kWh é.f.)	Entre 1 793€ et 2 425€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 144,2l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 08/10/2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -22,6% sur votre facture **soit -344 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- ➔ Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- ➔ Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- ➔ Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- ➔ Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 144,2l /jour d'eau chaude à 40°C

astuces

- ➔ Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- ➔ Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur 9 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur 13 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur 2 Nord Blocs de béton creux donnant sur Local non chauffé (autre que véranda), isolation inconnue	insuffisante
 plancher bas	Plancher 1 Dalle béton donnant sur Terre-plein, isolation inconnue	moyenne
 toiture / plafond	Plafond 2 Bois sous solives bois donnant sur Extérieur, isolé	très bonne
 toiture / plafond	Plafond 1 Bois sous solives bois donnant sur Combles perdus, isolé	très bonne
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC - triple vitrage vertical ($e = 14$ mm) Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - simple vitrage vertical Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - simple vitrage vertical Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - simple vitrage vertical Porte Bois Vitrée double vitrage Porte Bois Opaque pleine	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière condensation Gaz naturel installée en 2021 sur Radiateur
 eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical Electrique installée en 2015 Chaudière condensation Gaz naturel installée en 2021
 ventilation	Ventilation mécanique sur conduit existant après 2012
 pilotage	Chaudière condensation : Radiateur : robinets thermostatique, sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 10203,75 à 20407,5 €

lot

description

performance recommandée



murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.

R = 6 m².K/W

murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec

R = 6 m².K/W

2

Les travaux à envisager montant estimé : 9942.5 à 15885 €

Les travaux à entreprendre (montant estimé : 77 425 à 200000 €)



murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.

$R = 6 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$

Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.

Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k}/\text{W}$
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme



murs

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.

$R = 6 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$

Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.

Mise en place d'un isolant avec une résistance de $6\text{m}^2\text{k}/\text{W}$
Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme



chauffage

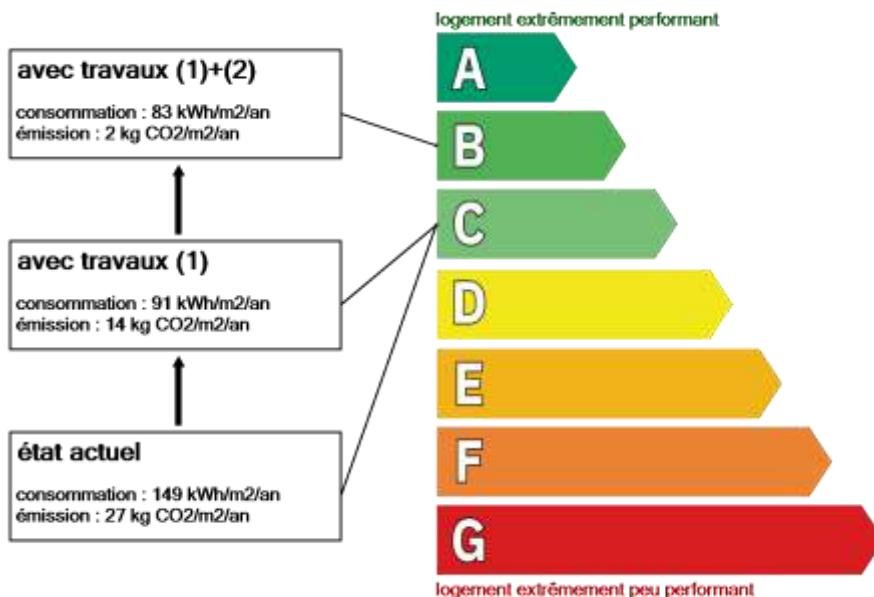
Ajout d'un nouveau générateur :

Commentaire:

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



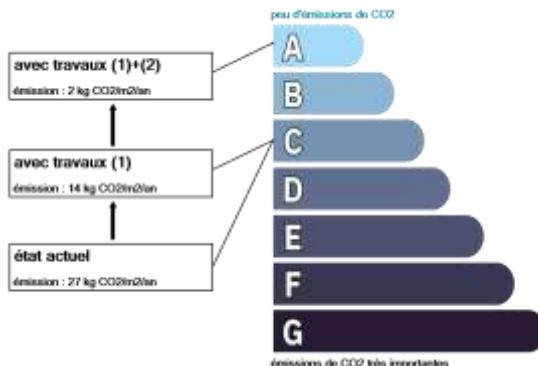
Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :
www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :
www.faire.gouv.fr/aides-de-financement



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2285E0425857L**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **AP-115**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **01/03/2022**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		85 - Vendée
Altitude	donnée en ligne	8
Type de bien	observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	valeur estimée	1949
Surface habitable du logement	observée ou mesurée	180
Nombre de niveaux du logement	observée ou mesurée	2
Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2,5

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Surface	observée ou mesurée	16,12 m ²
Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
Epaisseur mur	observée ou mesurée	50 cm
Mur 1	Isolation : oui / non / inconnue	inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	Non
Inertie	observée ou mesurée	Légère
Doublage	observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
Mur 2	Surface	17,5 m ²
	Matériau mur	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	Non
	Inertie	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	Garage
	Surface Aiu	17,5 m ²
	Surface Aue	17,5 m ²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	valeur par défaut

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Doublage	?	observée ou mesurée connu (plâtre brique bois)	
Surface	?	observée ou mesurée 7,22 m ²	
Matériaux mur	?	observée ou mesurée Blocs de béton creux	
Epaisseur mur	?	observée ou mesurée 20 cm	
Isolation : oui / non / inconnue	?	observée ou mesurée Inconnue	
Bâtiment construit en matériaux anciens	?	observée ou mesurée Non	
Mur 3	Inertie	?	observée ou mesurée Légère
	Type de local non chauffé adjacent	?	observée ou mesurée Garage
	Surface Aiu	?	observée ou mesurée 8,62 m ²
	Surface Aue	?	observée ou mesurée 8,62 m ²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	?	valeur par défaut Non
	Doublage	?	observée ou mesurée absence de doublage
	Surface	?	observée ou mesurée 10,65 m ²
Mur 4	Matériaux mur	?	observée ou mesurée Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	?	observée ou mesurée 50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	?	observée ou mesurée Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	?	observée ou mesurée Non
	Inertie	?	observée ou mesurée Légère
	Type de local non chauffé adjacent	?	observée ou mesurée Local chauffé
	Doublage	?	observée ou mesurée connu (plâtre brique bois)
Mur 5	Surface	?	observée ou mesurée 7 m ²
	Matériaux mur	?	observée ou mesurée Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	?	observée ou mesurée 20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	?	observée ou mesurée Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	?	observée ou mesurée Non
	Inertie	?	observée ou mesurée Légère
	Doublage	?	observée ou mesurée absence de doublage
Mur 6	Surface	?	observée ou mesurée 4,58 m ²
	Matériaux mur	?	observée ou mesurée Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	?	observée ou mesurée 20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	?	observée ou mesurée Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	?	observée ou mesurée Non
	Inertie	?	observée ou mesurée Légère
	Doublage	?	observée ou mesurée connu (plâtre brique bois)
Mur 7	Surface	?	observée ou mesurée 15,7 m ²
	Matériaux mur	?	observée ou mesurée Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	?	observée ou mesurée 50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	?	observée ou mesurée Inconnue

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Mur 8	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée
	Inertie	observée ou mesurée
	Doublage	observée ou mesurée
	Surface	observée ou mesurée
	Matériaux mur	observée ou mesurée
	Epaisseur mur	observée ou mesurée
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée
	Inertie	observée ou mesurée
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée
Mur 9	Doublage	observée ou mesurée
	Surface	observée ou mesurée
	Matériaux mur	observée ou mesurée
	Epaisseur mur	observée ou mesurée
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée
	Inertie	observée ou mesurée
	Doublage	observée ou mesurée
	Surface	observée ou mesurée
	Matériaux mur	observée ou mesurée
Mur 10	Epaisseur mur	observée ou mesurée
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée
	Inertie	observée ou mesurée
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée
	Doublage	observée ou mesurée
	Surface	observée ou mesurée
	Matériaux mur	observée ou mesurée
	Epaisseur mur	observée ou mesurée
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée
Mur 11	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée
	Inertie	observée ou mesurée
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée
	Doublage	observée ou mesurée
	Surface	observée ou mesurée
	Matériaux mur	observée ou mesurée
	Epaisseur mur	observée ou mesurée
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée
	Inertie	observée ou mesurée
Mur 12	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée
	Doublage	observée ou mesurée
	Surface	observée ou mesurée
	Matériaux mur	observée ou mesurée
Mur 12	Epaisseur mur	observée ou mesurée
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Mur 13	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée
	Inertie	observée ou mesurée
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée
	Doublage	observée ou mesurée
	Surface	observée ou mesurée
	Matériau mur	observée ou mesurée
	Epaisseur mur	observée ou mesurée
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée
	Inertie	observée ou mesurée
Mur 14	Doublage	observée ou mesurée
	Surface	observée ou mesurée
	Matériau mur	observée ou mesurée
	Epaisseur mur	observée ou mesurée
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée
	Inertie	observée ou mesurée
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée
	Doublage	observée ou mesurée
	Surface	observée ou mesurée
Plafond 1	Type	observée ou mesurée
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée
	Résistance isolant	document fourni
	Inertie	observée ou mesurée
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée
	Surface Aiu	observée ou mesurée
	Surface Aue	observée ou mesurée
Plafond 2	Etat isolation des parois du local non chauffé	document fourni
	Surface	observée ou mesurée
	Type	observée ou mesurée
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée
	Epaisseur isolant	document fourni
Plancher 1	Inertie	observée ou mesurée
	Surface	observée ou mesurée
	Type de plancher bas	observée ou mesurée
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Fenêtre 1	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée 85 m ²
	Inertie	observée ou mesurée Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée Terre-plein
	Surface de baies	observée ou mesurée 1,7 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée Nu intérieur
Fenêtre 2	Type ouverture	observée ou mesurée Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée Ouest
	Présence de joints	observée ou mesurée Non
	Surface de baies	observée ou mesurée 1,5 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée Menuiserie PVC
Fenêtre 3	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée Est
	Présence de joints	observée ou mesurée Non
	Surface de baies	observée ou mesurée 1,8 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre 4	Type menuiserie	observée ou mesurée Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
Fenêtre 4	Orientation des baies	observée ou mesurée Ouest
	Présence de joints	observée ou mesurée Non
	Surface de baies	observée ou mesurée 1,6 m ²
Fenêtre 4	Type de vitrage	observée ou mesurée Simple vitrage vertical

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Présence couche peu émissive	?	observée ou mesurée
Double fenêtre	?	observée ou mesurée
Inclinaison vitrage	?	observée ou mesurée
Type menuiserie	?	observée ou mesurée
Positionnement de la menuiserie	?	observée ou mesurée
Type ouverture	?	observée ou mesurée
Type volets	?	observée ou mesurée
Orientation des baies	?	observée ou mesurée
Présence de joints	?	observée ou mesurée
Surface de baies	?	observée ou mesurée
Type de vitrage	?	observée ou mesurée
Présence couche peu émissive	?	observée ou mesurée
Double fenêtre	?	observée ou mesurée
Inclinaison vitrage	?	observée ou mesurée
Fenêtre 5	Type menuiserie	?
	Positionnement de la menuiserie	?
	Type ouverture	?
	Type volets	?
	Orientation des baies	?
	Présence de joints	?
	Surface de baies	?
	Type de vitrage	?
	Présence couche peu émissive	?
	Double fenêtre	?
Fenêtre 6	Inclinaison vitrage	?
	Type menuiserie	?
	Positionnement de la menuiserie	?
	Type ouverture	?
	Type volets	?
	Orientation des baies	?
	Présence de joints	?
	Surface de baies	?
	Type de vitrage	?
	Présence couche peu émissive	?
Fenêtre 7	Double fenêtre	?
	Inclinaison vitrage	?
	Epaisseur lame air	?
	Présence couche peu émissive	?
	Gaz de remplissage	?
	Double fenêtre	?
	Inclinaison vitrage	?
	Présence couche peu émissive	?
	Gaz de remplissage	?
	Double fenêtre	?

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier \geq 22mm)
Orientation des baies	observée ou mesurée	Est
Présence de joints	observée ou mesurée	Non
Surface de baies	observée ou mesurée	1,3 m ²
Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison \geq 75°)
Fenêtre 8	Type menuiserie	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur
	Type ouverture	Fenêtres battantes
	Type volets	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier \leq 22mm)
	Orientation des baies	Est
	Présence de joints	Non
	Type de menuiserie	Bois
	Type de porte	Vitrée double vitrage
	Surface	3,1 m ²
	Présence de joints	Non
Porte 1	Type de menuiserie	Bois
	Type de porte	Opaque pleine
	Surface	1,4 m ²
	Présence de joints	Non
Porte 2	Type de menuiserie	Bois
	Type de porte	Opaque pleine
	Surface	1,4 m ²
	Présence de joints	Non

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type d'installation de chauffage	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
Type générateur	observée ou mesurée	Chaudière condensation
Surface chauffée	observée ou mesurée	180 m ²
Année d'installation	observée ou mesurée	2021
Energie utilisée	observée ou mesurée	Gaz
Présence d'une ventouse	observée ou mesurée	Non
QP0	valeur par défaut	0,1 kW
Pn	document fourni	20 kW
Rpn	valeur par défaut	94,9 %
Rprint	valeur par défaut	106,25 %
Chaudière condensation	Présence d'une veilleuse	Non
Type émetteur	observée ou mesurée	Radiateur
Surface chauffée par émetteur	observée ou mesurée	180 m ²
Type de chauffage	observée ou mesurée	Central
Equipement d'intermittence	observée ou mesurée	Central avec minimum de température
Présence de comptage	observée ou mesurée	Non
Type générateur	observée ou mesurée	Chaudière condensation
Type production ECS	observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution	observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées contigües	observée ou mesurée	Non
Production en volume habitable	observée ou mesurée	Non
Type générateur	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Année installation	observée ou mesurée	2015
Energie utilisée	observée ou mesurée	Électricité
Chauffe-eau vertical	Type production ECS	Individuel
Isolation du réseau de distribution	observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées contigües	observée ou mesurée	Non
Production en volume habitable	observée ou mesurée	Non
Volume de stockage	observée ou mesurée	150 L
Type de ballon	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Catégorie de ballon	observée ou mesurée	Autres ou inconnue
Ventilation	Type de ventilation	Ventilation mécanique sur conduit existant après 2012
Année installation		2015
Plusieurs façades exposées		Non



DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	
<ul style="list-style-type: none"> Localisation du ou des immeubles bâti(s) Type d'immeuble : Maison individuelle Département : VENDEE Commune : LUCON (85400) Adresse : 7 rue de l'Aumonerie Lieu-dit / immeuble : Réf. cadastrale : AP - 115 	
<ul style="list-style-type: none"> Désignation et situation du lot de (co)propriété : Date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949 Année de l'installation : Distributeur d'électricité : Enedis 	
<ul style="list-style-type: none"> Rapport n° : 771 PELLIN 01.03.22 ELEC La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9 	
2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE	
<ul style="list-style-type: none"> Identité du donneur d'ordre Nom / Prénom : PELLIN CHRISTINE Tél. : Email : Adresse : 7 Rue de l'Aumônerie 85400 LUÇON 	
<ul style="list-style-type: none"> Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : <input type="checkbox"/> Autre le cas échéant (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> 	
<ul style="list-style-type: none"> Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances : Madame PELLIN CHRISTINE la billerie 85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS 	
3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT	
<ul style="list-style-type: none"> Identité de l'opérateur : Nom : BUTTAZZONI Prénom : Fabrice Nom et raison sociale de l'entreprise : EXPERTISE IMMO Adresse : 1 Rue du minage 85200 FONTENAY-LE-COMTE N° Siret : 88173917100018 Désignation de la compagnie d'assurance : N° de police : date de validité : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : I.CERT, le 24/01/2020, jusqu'au 23/10/2024 N° de certification : CPDI 5421 	



4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	Chambre 1,2,3 et Bureau
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	Les points lumineux
B.3.3.10 a)	Au moins un socle de prise de courant placé à l'extérieur n'est pas protégé par un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30 \text{ mA}$.	

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension –



Protection mécanique des conducteurs.

Néant

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Néant

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Sans objet

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (*) *Avertissement:* la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30 \text{ mA}$.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.2.3.2 a)	Liaison de classe II entre le DISJONCTEUR de branchement non différentiel et les bornes aval des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation.	
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	
B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	



Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant



8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence priviliege, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériaux électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériaux électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériaux électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériaux électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériaux électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériaux électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériaux présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.



Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **01/03/2022**

Date de fin de validité : **02/03/2025**

Etat rédigé à **FONTENAY-LE-COMTE** Le **03/03/2022**

Nom : **BUTTAZZONI** Prénom : **Fabrice**



ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.3.3.6 a1)



Description : Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.

Observation(s)

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES		
A.1 DESIGNATION DU BATIMENT		
Nature du bâtiment : Maison individuelle	Escalier :	
Cat. du bâtiment :	Bâtiment :	
Nombre de Locaux : 1	Porte :	
Etage :		
Numéro de Lot :	Propriété de: Madame PELLIN CHRISTINE	
Référence Cadastrale : AP - 115	la billerie	
Date du Permis de Construire : Non Communiquée	85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	
Adresse : 7 rue de l'Aumônerie		
85400 LUÇON		
A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE		
Nom : Madame PELLIN CHRISTINE	Documents fournis :	Néant
Adresse : 7 Rue de l'Aumônerie	Moyens mis à disposition :	Néant
85400 LUÇON		
Qualité :		
A.3 EXECUTION DE LA MISSION		
Rapport N° : 771 PELLIN 01.03.22 A	Date d'émission du rapport :	03/03/2022
Le repérage a été réalisé le : 01/03/2022	Accompagnateur :	Aucun
Par : BUTTAZZONI Fabrice	Laboratoire d'Analyses :	Agence ITGA Rennes Saint Grégoire
N° certificat de qualification : CPDI 5421	Adresse laboratoire :	Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R Rue de la terre Adélie - CS 66862 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX
Date d'obtention : 24/01/2020	Numéro d'accréditation :	1-5967
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	Organisme d'assurance professionnelle :	
I.CERT	Adresse assurance :	
Date de commande : 01/03/2022	N° de contrat d'assurance :	
	Date de validité :	

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
Signature et Cachet de l'entreprise	Date d'établissement du rapport : Fait à FONTENAY-LE-COMTE le 03/03/2022 Cabinet : EXPERTISE IMMO Nom du responsable : OLIVIER Régis Nom du diagnostiqueur : BUTTAZZONI Fabrice

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT.....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION.....	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
PROGRAMME DE REPERAGE.....	3
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	3
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	3
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	4
RAPPORTS PRECEDENTS	4
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	4
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	5
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	9
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE.....	10
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	10
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	10
COMMENTAIRES	10
ELEMENTS D'INFORMATION	10
ANNEXE 1 – CROQUIS.....	11

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER	
Flocages	
Calorifugeages	
Faux plafonds	

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièvement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardaues bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 01/03/2022

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélevements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

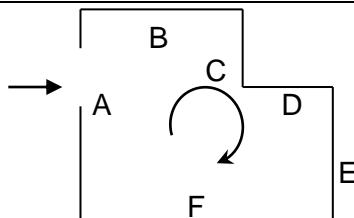
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée		OUI	
2	Salle a manger		OUI	
3	Couloir		OUI	
4	Cuisine		OUI	
5	WC n°1		OUI	
6	Garage		OUI	
7	Escalier n°1		OUI	
8	Dégagements	1er	OUI	
9	Bureau	1er	OUI	
10	Chambre n°1	1er	OUI	
11	Salle de Bains n°1	1er	OUI	
12	Chambre n°2	1er	OUI	
13	Chambre n°3	1er	OUI	
14	Salle de Bains n°2	1er	OUI	
15	Débarras n°1	1er	OUI	
16	WC n°2	1er	OUI	
17	Chambre n°4	1er	OUI	
18	Escalier n°2	1er	OUI	
19	Combles non ammenagé	2ème	OUI	
20	Débarras n°2	1er	OUI	
21	Salon		OUI	
22	Dépendance	RDC	OUI	
23	Balcon	1er	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Entrée		Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Vernis
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Vernis
			Porte d'entrée - Embrasure	A	Bois - Vernis
			Radiateur	A	Métal - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	D	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Béton - Non peint
2	Sallle a manger		Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	D	PVC - Non peint
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	D	PVC - Non peint
			Fenêtre - Embrasure	D	PVC - Non peint
			Fenêtre - Volets	D	Bois - Peinture
			Radiateur	D	Métal - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Béton - Non peint
3	Couloir		Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	D	Bois - Peinture
4	Cuisine		Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	D	Bois - Peinture
			Radiateur	B	Métal - Peinture
5	WC n°1		Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Béton - Non peint
6	Garage		Mur	A, B, C, D	Pierres - Non peint
			Plafond	Plafond	Béton - Papier peint
			Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	aluminium - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	C	aluminium - Peinture
			Chaudière	D	Métal - Peinture
			Conduit de fluide n°1	D	Métal - Peinture
			Conduit de fluide n°2	A	Métal - Peinture
			Conduit de fluide n°2	B	Métal - Peinture
			Conduit de fluide n°2	Plafond	Métal - Peinture
7	Escalier n°1		Escalier - Crêmaillère	Toutes zones	Pierres - Non peint
			Escalier - Ensemble des contre-marches	Toutes zones	Pierres - Non peint
			Escalier - Ensemble des marches	Toutes zones	Pierres - Non peint
			Escalier - Main-courante	Toutes zones	Bois - Vernis
8	Dégagements	1er	Mur	A, B, C, D, E	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Moquette
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	E	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	E	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Vernis
9	Bureau	1er	Garde-corps	Toutes zones	Bois - Vernis
			Radiateur	A	Métal - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Moquette
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	E	PVC - Non peint

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
10	Chambre n°1	1er	Plinthes	Toutes zones	Bois - Vernis
			Radiateur	D	Métal - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plancher	Sol	Béton - Moquette
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Non peint
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Non peint
			Fenêtre - Embrasure	C	PVC - Non peint
			Fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
11	Salle de Bains n°1	1er	Plinthes	Toutes zones	Bois - Vernis
			Radiateur	B	Métal - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Papier peint
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
12	Chambre n°2	1er	Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Radiateur	B	Métal - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Non peint
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Non peint
			Fenêtre - Embrasure	C	Bois - Non peint
			Fenêtre - Volets	C	PVC - Non peint
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Vernis
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Papier peint
			Plancher	Sol	Béton - Moquette
13	Chambre n°3	1er	Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Radiateur	B	Métal - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	D	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Vernis
14	Salle de Bains n°2	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Papier peint
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Radiateur	A	Métal - Peinture
15	Débarras n°1	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Béton - Non peint
16	WC n°2	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Papier peint
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Béton - Non peint
17	Chambre n°4	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plancher	Sol	Béton - Moquette
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	PVC - Non peint
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	PVC - Non peint
			Fenêtre - Embrasure	C	PVC - Non peint
			Fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
			Radiateur	C	Métal - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Vernis
			Escalier - Crêmaillère	Toutes zones	Bois - Non peint
18	Escalier n°2	1er	Escalier - Ensemble des contre-marches	Toutes zones	Bois - Non peint
			Escalier - Ensemble des marches	Toutes zones	Bois - Non peint
			Escalier - Main-courante	Toutes zones	Bois - Non peint
19	Combles non ammenagé	2ème	Mur	A, B, C, D	Pierres - Non peint
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Conduit de cheminée	B	Pierres - Non peint
20	Débarris n°2	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Moquette
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
21	Salon		Porte n°2 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Béton - Non peint
22	Dépendance	RDC	Radiateur	B	Métal - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Pierres - Enduit
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	PVC - Non peint
23	Balcon	1er	Porte - Embrasure	A	PVC - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Garde-corps	Sol	aluminium - Non peint

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)		1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement 3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)		EP Evaluation périodique AC1 Action corrective de premier niveau AC2 Action corrective de second niveau	

COMMENTAIRES

Néant

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	Bâtiment – Niveau :	Croquis N°1
N° dossier :	771 PELLIN 01.03.22					
N° planche :	1/2	Version :	0	Type :	Croquis	
Origine du plan :	EX'IM					

The floor plan illustrates the layout of a house (RDC) and its dependencies. The main house (RDC) features a garage, a WC (n°1), a couloir (hallway), a kitchen, a dining room, a living room, and a bathroom. An entrance and a staircase are also indicated. A blue vertical bar is positioned on the right side of the house. To the left of the house, there is a separate dependency labeled 'Dépendance'.

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	Bâtiment – Niveau :
N° dossier :	771 PELLIN 01.03.22				
N° planche :	2/2	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	EX'IM			Croquis N°2	

RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;

Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments

Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances

Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 aout 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Type de bâtiment : appartement
 maison individuelle

Nature du gaz distribué : GN
 GPL
 Air propané ou butané

Distributeur de gaz : EDF PRO / EDF ENTREPRISE

Installation alimentée en gaz : OUI NON

Rapport n° : 771 PELLIN 01.03.22 GAZ

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Adresse : 7 rue de l'Aumonerie
85400 LUÇON

Escalier :

Bâtiment :

N° de logement :

Etage :

Numéro de Lot :

Réf. Cadastrale : AP - 115

Date du Permis de construire :

B DESIGNATION DU PROPRIÉTAIRE

- Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :

Nom : Madame PELLIN

Prénom : CHRISTINE

Adresse : la billerie

85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

- Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Nom / Prénom Madame PELLIN CHRISTINE

Adresse : 7 Rue de l'Aumônerie
85400 LUÇON

- Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Numéro de point de livraison gaz

Ou Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres

Ou A défaut le numéro de compteur

Numéro :

C DESIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : BUTTAZZONI Fabrice

Raison sociale et nom de l'entreprise : EXPERTISE IMMO

Adresse : 1 Rue du minage

85200 FONTENAY-LE-COMTE

N° Siret : 88173917100018

Désignation de la compagnie d'assurance :

N° de police : date de validité:

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : I.CERT,
le 24/01/2020

N° de certification : CPDI 5421

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Janvier 2013



D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations
Genre (1)	Type (2)	Anomalie
Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné		
Chauffage		
	Etanche	
SAUNIER DUVAL	25,00	
THEMAPLUS	Garage - Mur Nord	

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
(3)	A.R. : Appareil raccordé - D.E.M : Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR : Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Néant

F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

Néant

G CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable

Néant

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type **A1** qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type **A2** qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type **DGI** qui devront être réparées avant remise en service.

Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz



H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par des informations suivantes :
- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

I Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

J SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise **Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz**
Visite effectuée le : **01/03/2022**
Fait à **FONTENAY-LE-COMTE** le **03/03/2022**
Rapport n° : **771 PELLIN 01.03.22 GAZ**
Date de fin de validité : **02/03/2025**
Nom / Prénom du responsable : **OLIVIER Régis**
Nom / Prénom de l'opérateur : **BUTTAZZONI Fabrice**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



ANNEXE – AUTRES DOCUMENTS

IMG_20220301_132846

THERMIQUE SUD VENDEE

Chauffage - Climatisation - Plomberie - Dépannage - Entrepen

PAYÉ
par chèque n° 9263819

Mr et Mme PELLIN
7, rue de l'Aumonerie
85400 LUCON

Luçon le : 31 Décembre 2021

Facture N° FL21414-1612

TRAVAUX REALISES LES 22/12/21 + 23/12/21

Code	Designation	U	Qte	P.U. H.T.	Total H.T.	T.V.A.
1	MISE EN PLACE D'UNE CHAUDIERE GAZ VISITE SUR-SITE REALISEE LE 20/12/2021 Poleen Sociale THERMIQUE SUD VENDEE Forme Juridique: SASU SIRET: 792 057 168 00017 Certificat Qualité RGE: E-E117790 Qualifications RGE: 8421 - Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique" (Chaudage, ventilation, climatisation, Energies renouvelables) 5113 - Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE 5213 - Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000m ² Mention RGE 5312 - Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000m ² Mention RGE ISOLEMENT DES RESEAUX PLOMBERIE, GAZ ET CHAUFFAGE DEPOSE ET ENLEVEMENT À LA DÉCHARGE DE LA CHAUDIERE GAZ EXISTANTE ET DU MATERIEL NON REUTILISÉ FOURNITURE ET POSE D'UNE CHAUDIERE GAZ À CONDENSATION A THÉS HAUTES PERFORMANCES MARQUE: BAUMIER DUVAL MODÈLE: THEMAPLUS CONDENS MA26-CS CARACTÉRISTIQUES: PUISANCE EAU CHAUDE SANITAIRE: 25 KW PUISANCE CHAUFFAGE: 26 KW ETAS: 94% REGULATION CLASSE: V MINI BALLON DE STOCKAGE DE 3.2 LITRES VASE D'EXPANSION 8 LITRES DIMENSIONS: HT 740 X L 418 X P 344 POIDS: 29.7 KG	ENS	1.00	83.33	83.33	5.50
	FOURNITURE ET POSE D'UN ENSEMBLE DE CONDUIT DE FUMÉES AVEC SORTIE HORIZONTALE À VENTOUSE EN FAÇADE	ENS	1.00	648.00	648.00	5.50
	MODIFICATION ET ADAPTATION DES RÉSEAUX EAU CHAUDE, EAU FROIDE, GAZ ET CHAUFFAGE DEPUIS LES RÉSEAUX EXISTANTS JUSQU'À LA NOUVELLE CHAUDIERE. (EN TUBE CUIVRE ECRU)	ENS	1.00	503.92	503.92	5.50

Espace Commercial La Belle Vie - 3 rue des Biefs d'Or - 85400 LUCON - Tél 02.51.56.83.33 - Fax 02.51.56.93.47
S.A.S au capital de 685 000 Euros - R.C. 792 057 168 - Siret 792 057 168 00017

Commentaire(s) : Facture chaudiere du 31 décembre 2021

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

B Objet du CREP

<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente
<input type="checkbox"/> Occupées	<input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location
Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	

C Adresse du bien

7 rue de l'Aumonerie 85400 LUCON	Nom : Madame PELLIN CHRISTINE Adresse : la billerie 85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS
-------------------------------------	--

E Commanditaire de la mission

Nom : Madame PELLIN CHRISTINE Qualité :	Adresse : 7 Rue de l'Aumônerie 85400 LUÇON
---	---

F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil :	Nature du radionucléide : Cobalt 57
Modèle de l'appareil :	Date du dernier chargement de la source : 21/08/2020
N° de série :	Activité de la source à cette date : 444 MBq

G Dates et validité du constat

N° Constat : 771 PELLIN 01.03.22 P	Date du rapport : 03/03/2022
Date du constat : 01/03/2022	Date limite de validité :

H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :										
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
280	280	100,00 %	0	0,00 %						

Aucun revêtement contenant du plomb n'a été mis en évidence

I Auteur du constat

Signature	Cabinet : EXPERTISE IMMO Nom du responsable : OLIVIER Régis Nom du diagnostiqueur : BUTTAZZONI Fabrice Organisme d'assurance : Police :
-----------	--

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB.....	3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

L'AUTEUR DU CONSTAT	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4

METHODOLOGIE EMPLOIEE

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	5
STRATEGIE DE MESURAGE	5
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5

PRESENTATION DES RESULTATS

CROQUIS

RESULTATS DES MESURES

COMMENTAIRES

LES SITUATIONS DE RISQUE

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	19
---	----

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION	20
----------------------------	----

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : BUTTAZZONI Fabrice	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : I.CERT , Numéro de Certification de qualification : CPDI 5421 Date d'obtention : 24/01/2020
---	--

2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : Nom du titulaire : OLIVIER Régis	Date d'autorisation : Expire-le :
---	--------------------------------------

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) :

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabricant de l'étalon : N° NIST de l'étalon :	Concentration : mg/cm ² Incertitude : mg/cm ²
--	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP			
En fin du CREP			
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.
En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : Antérieur au 1er janvier 1949 Nombre de bâtiments : 1	Nombre de cages d'escalier : 2 Nombre de niveaux : 3
--	---

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : 7 rue de l'Aumonerie 85400 LUCON Type : Maison individuelle Nombre de Pièces : 1 Référence Cadastrale : AP - 115	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment :
--	--

2.7 Occupation du bien

L'occupant est	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
----------------	---	---

2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
----	-------	-------

1	Entrée	Sans
2	Salle a manger	Sans
3	Couloir	Sans
4	Cuisine	Sans
5	WC n°1	Sans
6	Garage	Sans
7	Escalier n°1	Sans
8	Dégagements	1er
9	Bureau	1er
10	Chambre n°1	1er
11	Salle de Bains n°1	1er
12	Chambre n°2	1er
13	Chambre n°3	1er
14	Salle de Bains n°2	1er
15	Débarras n°1	1er
16	WC n°2	1er
17	Chambre n°4	1er
18	Escalier n°2	1er
19	Combles non ammenagé n°1	2ème
20	Débarras n°2	1er
21	Salon	Sans
22	Dépendance	RDC
23	Balcon	1er
24	Combles non ammenagé n°2	2ème

2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

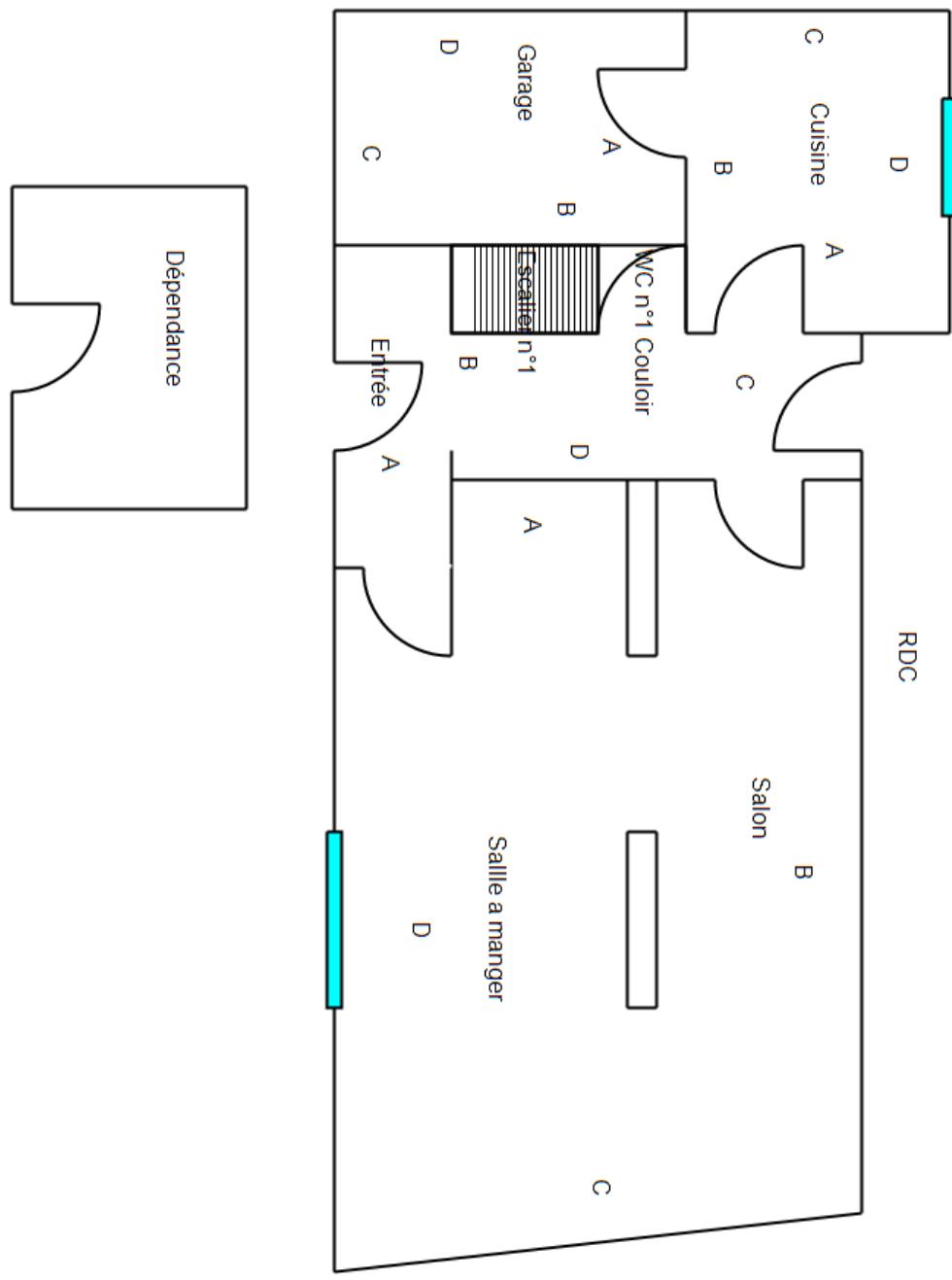
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

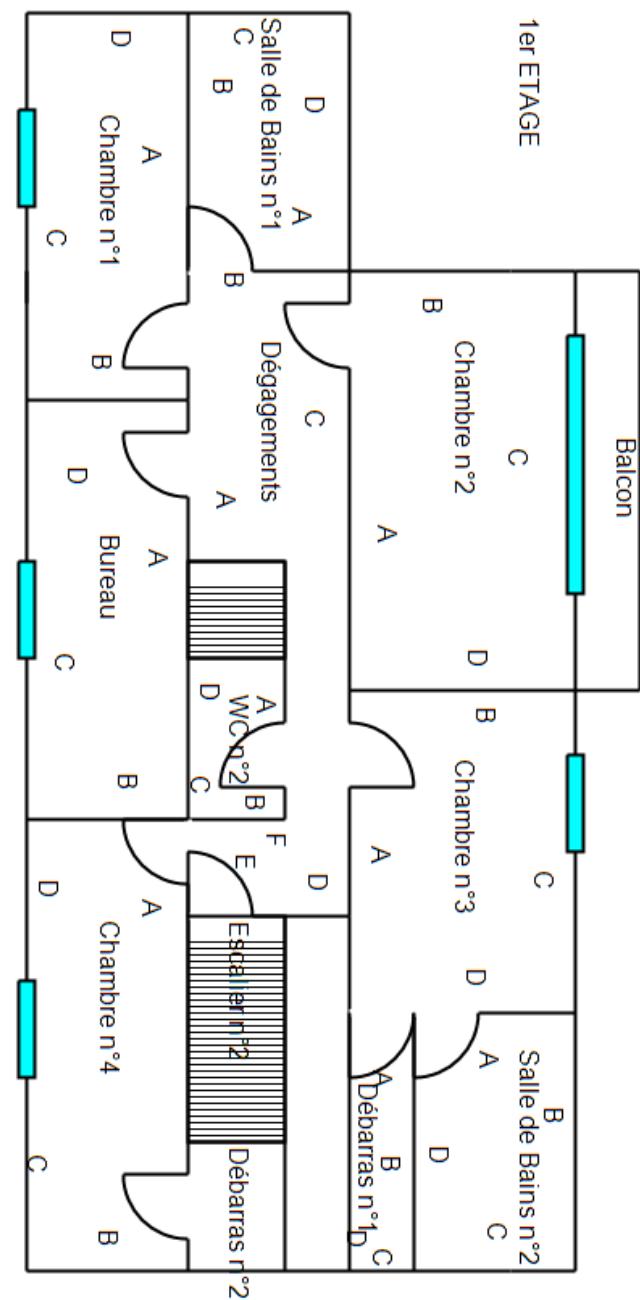
Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Degradé (D)	3

5 | CROQUIS

Croquis N°1



Croquis N°2



Combles non aménagé



6 RESULTATS DES MESURES

Local : Entrée

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Peinture						
	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Vernis					
	A	Porte d'entrée	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Vernis					
	A	Porte d'entrée	Embrasure	Bois	Vernis					
	A	Radiateur		Métal	Peinture					
	B	Escalier	Crémaillère	Béton	Carrelage					
	B	Escalier	Ensemble des contre-marches	Béton	Carrelage					
	B	Escalier	Ensemble des marches	Béton	Carrelage					
	B	Escalier	Main-courante	Béton	Carrelage					
	B	Mur		Plâtre	Peinture					
	C	Mur		Plâtre	Peinture					
	C	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	C	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture					
	D	Mur		Plâtre	Peinture					
	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	D	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture					
	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture					
	Sol	Plancher		Béton	Carrelage					
	Toutes zones	Plinthes		Béton	Non peint					Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			19	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salle à manger

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Papier peint						
	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	A	Porte	Embrasure	Bois	Peinture					
	B	Mur		Plâtre	Papier peint					
	C	Mur		Plâtre	Papier peint					
	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					Non peint

	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint						Non peint
	D	Fenêtre	Embrasure	PVC	Non peint						Non peint
	D	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture						
	D	Mur		Plâtre	Papier peint						
	D	Radiateur		Métal	Peinture						
	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture						
	Sol	Plancher		Béton	Carrelage						
	Toutes zones	Plinthes		Béton	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Couloir

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Papier peint						
	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	A	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture					
	B	Mur	Plâtre	Papier peint						
	B	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	B	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture					
	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	B	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture					
	C	Mur	Plâtre	Papier peint						
	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	C	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture					
	D	Mur	Plâtre	Papier peint						
	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	D	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture					
	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture					
	Sol	Plancher		Béton	Carrelage					
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Cuisine

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Papier peint						
	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture					

B	Mur	Plâtre	Papier peint						
B	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						
B	Porte n°2 Embrasure	Bois	Peinture						
B	Radiateur	Métal	Peinture						
C	Mur	Plâtre	Papier peint						
D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture						
D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						
D	Fenêtre Embrasure	Bois	Peinture						
D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture						
D	Mur	Plâtre	Papier peint						
Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture						
Sol	Plancher	Béton	Carrelage						

Nombre total d'unités de diagnostic	15	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
-------------------------------------	----	-----------------------------	---	---------------	--------

Local : WC n°1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Peinture						
	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						
	A	Porte Embrasure	Bois	Peinture						
	B	Mur	Plâtre	Peinture						
	C	Mur	Plâtre	Peinture						
	D	Mur	Plâtre	Peinture						
	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture						
	Sol	Plancher	Béton	Carrelage						
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Non peint						Non peint

Nombre total d'unités de diagnostic	9	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
-------------------------------------	---	-----------------------------	---	---------------	--------

Local : Garage

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Conduit de fluide n°2	Métal	Peinture						
	A	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						
	A	Porte n°1 Embrasure	Bois	Peinture						
	B	Conduit de fluide n°2	Métal	Peinture						
	B	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Mur	Pierres	Non peint						Non peint

	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	aluminium	Peinture						
	C	Porte n°2	Embrasure	aluminium	Peinture						
	D	Chaudière		Métal	Peinture						
	D	Conduit de fluide n°1		Métal	Peinture						
	D	Mur		Pierres	Non peint						Non peint
Plafond	Conduit de fluide n°2			Métal	Peinture						
Plafond	Plafond			Béton	Papier peint						
Sol	Plancher			Béton	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Escalier n°1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	Toutes zones	Escalier Crémailleure	Pierres	Non peint						Non peint
	Toutes zones	Escalier Ensemble des contre-marches	Pierres	Non peint						Non peint
	Toutes zones	Escalier Ensemble des marches	Pierres	Non peint						Non peint
	Toutes zones	Escalier Main-courante	Bois	Vernis						
Nombre total d'unités de diagnostic			4	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salon

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Papier peint						
	B	Mur	Plâtre	Papier peint						
	B	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						
	B	Porte Embrasure	Bois	Peinture						
	B	Radiateur	Métal	Peinture						
	C	Mur	Plâtre	Papier peint						
	D	Mur	Plâtre	Papier peint						
	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture						
	Sol	Plancher	Béton	Carrelage						
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Dépendance (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Pierres	Enduit						
	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint					Non peint
	A	Porte	Embrasure	PVC	Non peint					Non peint
	B	Mur	Pierres	Enduit						
	C	Mur	Pierres	Enduit						
	D	Mur	Pierres	Enduit						
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Béton	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Dégagements (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Escalier	Crémaillère	Béton	Carrelage					
	A	Escalier	Ensemble des contre-marches	Béton	Carrelage					
	A	Escalier	Ensemble des marches	Béton	Carrelage					
	A	Escalier	Main-courante	Béton	Carrelage					
	A	Mur		Plâtre	Papier peint					
	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture					
	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	A	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture					
	A	Radiateur		Métal	Peinture					
	B	Mur		Plâtre	Papier peint					
	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	B	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture					
	C	Mur		Plâtre	Papier peint					
	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	C	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture					
	C	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture					
	D	Mur		Plâtre	Papier peint					
	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					

	D	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture						
	E	Mur		Plâtre	Papier peint						
	E	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						
	E	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture						
Plafond	Plafond			Plâtre	Peinture						
Sol	Plancher			Béton	Moquette						
Toutes zones	Garde-corps			Bois	Vernis						
Toutes zones	Plinthes			Bois	Vernis						

Nombre total d'unités de diagnostic	28	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
-------------------------------------	----	-----------------------------	---	---------------	--------

Local : Bureau (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Papier peint						
	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	A	Porte	Embrasure	Bois	Peinture					
	B	Mur	Plâtre	Papier peint						
	C	Mur	Plâtre	Papier peint						
	D	Mur	Plâtre	Papier peint						
	D	Radiateur		Métal	Peinture					
	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					Non peint
	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint					Non peint
	E	Fenêtre	Embrasure	PVC	Non peint					Non peint
	E	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture					
	E	Mur	Plâtre	Papier peint						
	F	Mur	Plâtre	Papier peint						
	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture					
	Sol	Plancher		Béton	Moquette					
	Toutes zones	Plinthes		Bois	Vernis					

Nombre total d'unités de diagnostic	16	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
-------------------------------------	----	-----------------------------	---	---------------	--------

Local : Chambre n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Papier peint						
	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	A	Porte	Embrasure	Bois	Peinture					
	B	Mur	Plâtre	Papier peint						

B	Radiateur	Métal	Peinture						
C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint					Non peint
C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint					Non peint
C	Fenêtre	Embrasure	PVC	Non peint					Non peint
C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture					
C	Mur	Plâtre	Papier peint						
D	Mur	Plâtre	Papier peint						
Plafond	Plafond	Panneaux collés	Papier peint						
Sol	Plancher	Béton	Moquette						
Toutes zones	Plinthes	Bois	Vernis						
Nombre total d'unités de diagnostic		14	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Salle de Bains n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Carrelage						
	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	A	Porte	Embrasure	Bois	Peinture					
	B	Mur	Plâtre	Carrelage						
	B	Radiateur	Métal	Peinture						
	C	Mur	Plâtre	Carrelage						
	D	Mur	Plâtre	Carrelage						
	Plafond	Plafond	Plâtre	Papier peint						
	Sol	Plancher	Béton	Carrelage						
Nombre total d'unités de diagnostic		9	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %		

Local : Chambre n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Papier peint						
	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					
	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture					
	B	Mur	Plâtre	Papier peint						
	B	Radiateur	Métal	Peinture						
	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Non peint					Non peint
	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Non peint					Non peint
	C	Fenêtre	Embrasure	Bois	Non peint					Non peint
	C	Fenêtre	Volets	PVC	Non peint					Non peint

C	Mur	Plâtre	Papier peint						
D	Mur	Plâtre	Papier peint						
Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture						
Sol	Plancher	Béton	Moquette						
Toutes zones	Plinthes	Bois	Vernis						
Nombre total d'unités de diagnostic		14	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Chambre n°3 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
A	Mur	Plâtre	Papier peint							
A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						
A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture						
B	Mur	Plâtre	Papier peint							
B	Radiateur	Métal	Peinture							
C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture						
C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						
C	Fenêtre	Embrasure	Bois	Peinture						
C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture						
C	Mur	Plâtre	Papier peint							
D	Mur	Plâtre	Papier peint							
D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						
D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						
D	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture						
D	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture						
E	Mur	Plâtre	Papier peint							
F	Mur	Plâtre	Papier peint							
Plafond	Plafond	Panneaux collés	Non peint							Non peint
Sol	Plancher	Béton	Moquette							
Toutes zones	Plinthes	Bois	Vernis							
Nombre total d'unités de diagnostic		20	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %		

Local : Salle de Bains n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
A	Mur	Plâtre	Carrelage							
A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						

A	Porte Embrasure	Bois	Peinture						
A	Radiateur	Métal	Peinture						
B	Mur	Plâtre	Carrelage						
C	Mur	Plâtre	Carrelage						
D	Mur	Plâtre	Carrelage						
Plafond	Plafond	Plâtre	Papier peint						
Sol	Plancher	Béton	Carrelage						
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : Débarris n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
A	Mur	Plâtre	Papier peint							
A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						
A	Porte	Embrasure	Bois	Peinture						
B	Mur	Plâtre	Papier peint							
C	Mur	Plâtre	Papier peint							
D	Mur	Plâtre	Papier peint							
Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture							
Sol	Plancher	Béton	Carrelage							
Toutes zones	Plinthes	Béton	Non peint							Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : WC n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
A	Mur	Plâtre	Papier peint							
A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						
A	Porte	Embrasure	Bois	Peinture						
B	Mur	Plâtre	Papier peint							
C	Mur	Plâtre	Papier peint							
D	Mur	Plâtre	Papier peint							
Plafond	Plafond	Plâtre	Papier peint							
Sol	Plancher	Béton	Carrelage							
Toutes zones	Plinthes	Béton	Non peint							Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Chambre n°4 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Papier peint						
	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						
	A	Porte n°1 Embrasure	Bois	Peinture						
	A	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						
	A	Porte n°2 Embrasure	Bois	Peinture						
	B	Mur	Plâtre	Papier peint						
	C	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	PVC	Non peint						Non peint
	C	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	PVC	Non peint						Non peint
	C	Fenêtre Embrasure	PVC	Non peint						Non peint
	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture						
	C	Mur	Plâtre	Papier peint						
	C	Radiateur	Métal	Peinture						
	D	Mur	Plâtre	Papier peint						
	Plafond	Plafond	Panneaux collés	Papier peint						
	Sol	Plancher	Béton	Moquette						
	Toutes zones	Plinthes	Bois	Vernis						
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Escalier n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	Toutes zones	Escalier Crémaillère	Bois	Non peint						Non peint
	Toutes zones	Escalier Ensemble des contre-marches	Bois	Non peint						Non peint
	Toutes zones	Escalier Ensemble des marches	Bois	Non peint						Non peint
	Toutes zones	Escalier Main-courante	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			4	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Débarras n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Peinture						

	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						
	A	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture						
	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						
	A	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture						
	B	Mur	Plâtre	Peinture							
	C	Mur	Plâtre	Peinture							
	D	Mur	Plâtre	Peinture							
	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture							
	Sol	Plancher	Béton	Moquette							
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Balcon (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	Sol	Garde-corps	aluminium	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Béton	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			2	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Combles non ammenagé n°1 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	B	Conduit de cheminée	Pierres	Non peint						Non peint
	B	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	Plafond	Couverture	Terre-cuite	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Combles non ammenagé n°2 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	Plafond	Couverture n°2	Terre-cuite	Ardoises						
	Plafond	Voliges	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			2	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche MG : au Milieu à Gauche BG : en Bas à Gauche	HC : en Haut au Centre C : au Centre BC : en Bas au Centre	HD : en Haut à Droite MD : au Milieu à Droite BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé EU : Etat d'usage	NV : Non visible D : Dégradé	

7 COMMENTAIRES

Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé
Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :
«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»
«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Récapitulatif des mesures positives

Local : Entrée

Aucune mesure positive

Local : Sallie a manger

Aucune mesure positive

Local : Couloir

Aucune mesure positive

Local : Cuisine

Aucune mesure positive

Local : WC n°1

Aucune mesure positive

Local : Garage

Aucune mesure positive

Local : Escalier n°1

Aucune mesure positive

Local : Salon

Aucune mesure positive

Local : Dépendance (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Dégagements (1er)

Aucune mesure positive

Local : Bureau (1er)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°1 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Salle de Bains n°1 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°2 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°3 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Salle de Bains n°2 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Débarras n°1 (1er)

Aucune mesure positive

Local : WC n°2 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°4 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Escalier n°2 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Débarras n°2 (1er)

Aucune mesure positive

Local : Balcon (1er)

Aucune mesure positive

Local : Combles non ammenagé n°1 (2ème)

Aucune mesure positive

Local : Combles non ammenagé n°2 (2ème)

Aucune mesure positive



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- **Localisation du ou des bâtiments**

Désignation du ou des lots de copropriété : **Maison individuelle**

Adresse : **7 rue de l'Aumonerie 85400 LUCON**

Nombre de Pièces : **1**

Numéro de Lot :

Référence Cadastrale : **AP - 115**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien : **Le bien est composé d'une entrée, un couloir, un salon, une salle à manger, une cuisine, un garage et une dépendance.**

A l'étage, 3 chambres, 1 bureau, 2 SDB, 1 WC, 2 débarques et 1 balcon.

Encombrement constaté : **Néant**

Situation du lot ou des lots de copropriété

Etage :

Bâtiment :

Porte :

Escalier :

Mitoyenneté : **OUI** Bâti : **OUI**

Document(s) joint(s) : **Néant**

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Madame PELLIN CHRISTINE**

Qualité :

Adresse : **7 Rue de l'Aumônerie**

85400 LUÇON

- Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom :

Qualité :

Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **BUTTAZZONI Fabrice**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

SARL EXPERTISE IMMO

Adresse : **1 Rue du minage 85200 FONTENAY-LE-COMTE**

N° siret : **88173917100018**

N° certificat de qualification : **CPDI 5421**

Date d'obtention : **24/01/2020**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **I.CERT**

Organisme d'assurance professionnelle :

N° de contrat d'assurance :

Date de validité du contrat d'assurance :



D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Entrée	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte d'entrée Embrasure - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Non peint	Absence d'indice.
Salle a manger	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Embrasure - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Non peint	Absence d'indice.
Couloir	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
Cuisine	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
WC n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Non peint	Absence d'indice.
Garage	Mur - Pierres Non peint	Absence d'indice.
	Plafond - Béton Papier peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Non peint	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - aluminium Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - aluminium Peinture	Absence d'indice.
	Chaudière - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Conduit de fluide n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Conduit de fluide n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Conduit de fluide n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Conduit de fluide n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice.
Escalier n°1	Escalier Crêmaillère - Pierres Non peint	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des contre-marches - Pierres Non peint	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des marches - Pierres Non peint	Absence d'indice.
	Escalier Main-courante - Bois Vernis	Absence d'indice.
Salon	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Non peint	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
RDC		
Dépendance	Mur - Pierres Enduit	Absence d'indice.
	Plafond - Bois Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Non peint	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - PVC Non peint	Absence d'indice.
1er		
Dégagements	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Moquette	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Garde-corps - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
Bureau	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Moquette	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Embrasure - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°1	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Panneaux collés Papier peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Moquette	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Embrasure - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
Salle de Bains n°1	Mur - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°2	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Moquette	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Embrasure - Bois Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - PVC Non peint	Absence d'indice.
Chambre n°3	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Panneaux collés Non peint	Absence d'indice.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Salle de Bains n°2	Plancher - Béton Moquette	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indice.
Débarras n°1	Mur - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
WC n°2	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Béton Non peint	Absence d'indice.
Chambre n°4	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Panneaux collés Papier peint	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Moquette	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Embrasure - PVC Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Radiateur - Métal Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Vernis	Absence d'indice.
Escalier n°2	Escalier Crémailleure - Bois Non peint	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des contre-marches - Bois Non peint	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des marches - Bois Non peint	Absence d'indice.
	Escalier Main-courante - Bois Non peint	Absence d'indice.
Débarras n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Moquette	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
Balcon	Plancher - Béton Non peint	Absence d'indice.
	Garde-corps - aluminium Non peint	Absence d'indice.
2ème		
Combles non ammenagé n°1	Mur - Pierres Non peint	Absence d'indice.
	Plafond - Bois Non peint	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Non peint	Absence d'indice.
	Conduit de cheminée - Pierres Non peint	Absence d'indice.
Combles non ammenagé n°2		Absence d'indice.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.



E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Revêtement sous toiture (doublage) ne permettant pas l'accès à la structure (charpente).

CONSEQUENCES ENCOURUES PAR LE PROPRIETAIRE SUR LES ZONES EXCLUES (ne rentrant pas dans le champ d'action de notre mission)

Nous rappelons que sur les zones exclues indiquées §E et §F, dans le cas de présence ultérieure constatée de termites ou autres altérations biologiques des bois oeuvrés, la responsabilité du donneur d'ordre ou propriétaire sera pleinement engagée.

Néanmoins nous serons à la disposition du propriétaire afin d'effectuer une contre-visite à réception du présent rapport par ce dernier et sur sa demande formelle, pour supprimer tout ou partie des exclusions. Lors cette nouvelle visite, les moyens et les autorisations demandés seront mis à notre disposition par le donneur d'ordre.

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Ca bien ne présente pas d'indice d'infestation de terme aux abord de la construction

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

Le propriétaire avait fait faire un traitement contre des agents de dégradation du bois (document en annexe)

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence d'indices d'infestation Termites le jour de la visite.



NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **02/09/2022**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

Référence : **771 PELLIN 01.03.22 T**

Fait à : **FONTENAY-LE-COMTE** le : **03/03/2022**

Visite effectuée le : **01/03/2022**

Durée de la visite :

Nom du responsable : **OLIVIER Régis**

Opérateur : Nom : **BUTTAZZONI**

Prénom : **Fabrice**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

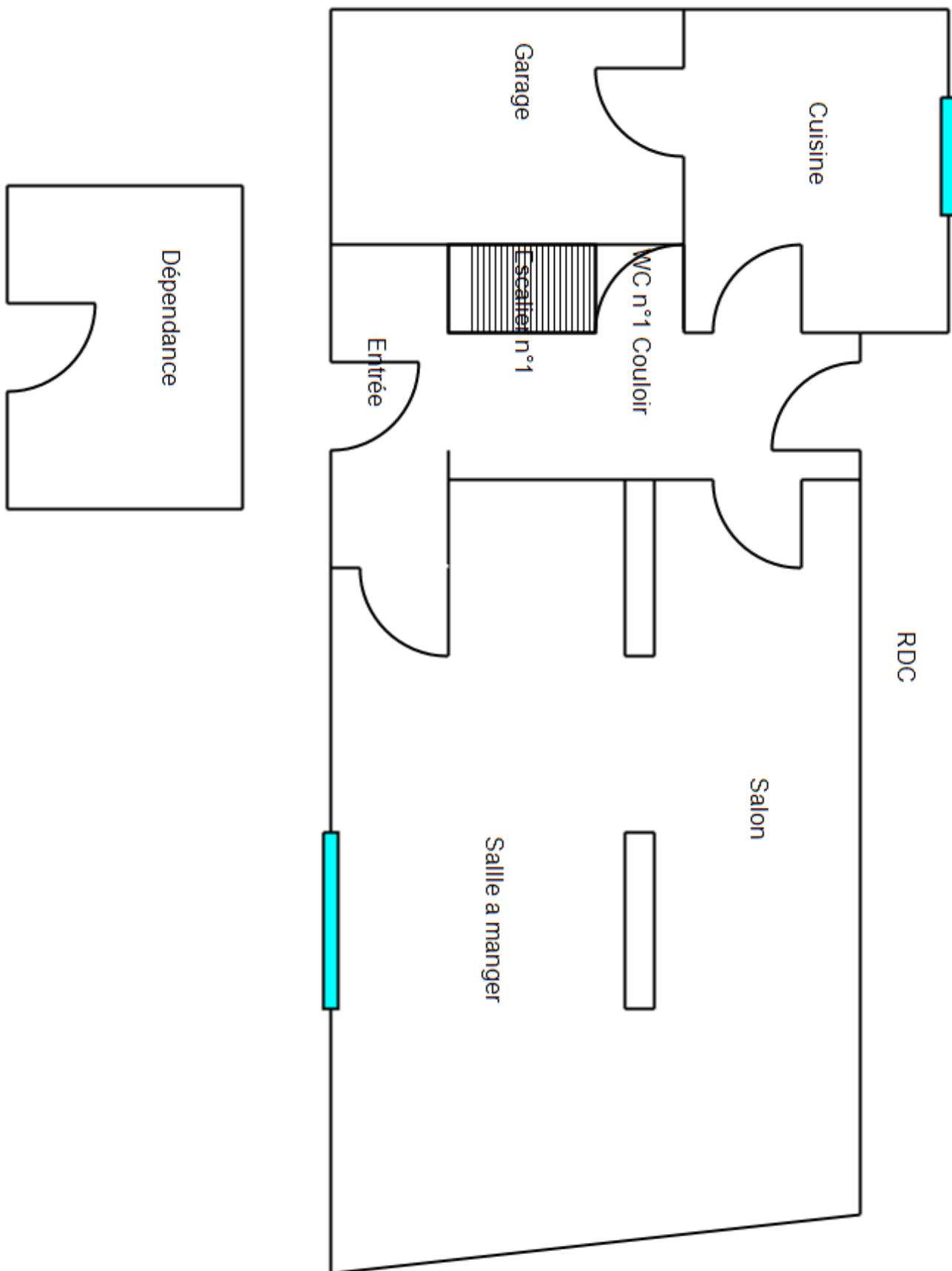


DOCUMENTS ANNEXES

Document 1

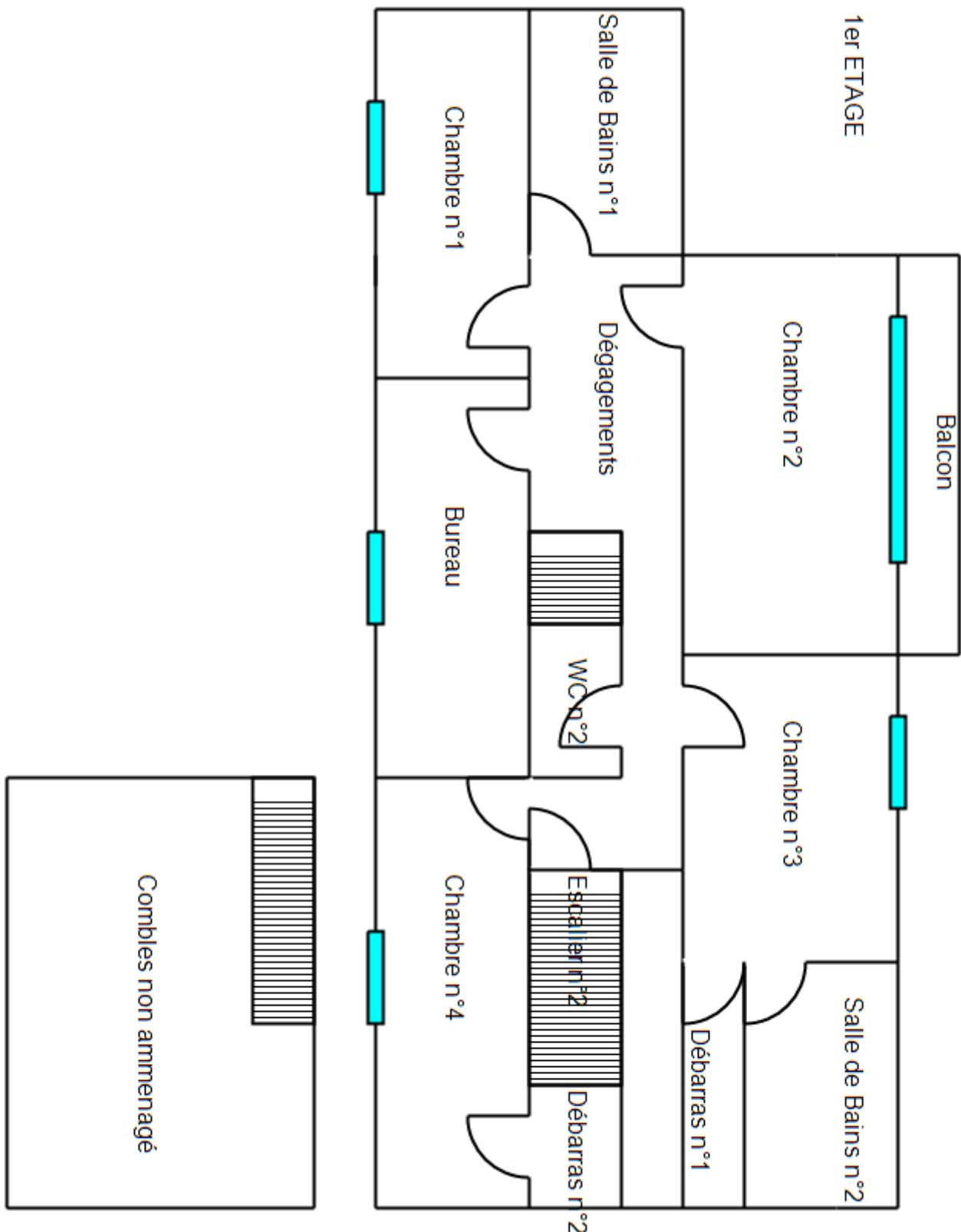


Croquis N°1





Croquis N°2



Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 771 PELLIN 01.03.22

Mode EDITION***

Réalisé par Olivier REGIS

Pour le compte de Olivier Régis

Date de réalisation : 2 mars 2022 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 19-DDTM85-768 du 26 décembre 2019.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

7 rue de l'Aumonerie

85400 Luçon

Coordonnées géographiques (WGS84)

Longitude : -1.17180

Latitude : 46.45509

Parcelle(s) :

AP0115

Vendeur

PELLIN



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
(1) SIS	Pollution des sols	approuvé	02/06/2020	non	-	p.4
Zonage de sismicité : 3 - Modérée ⁽²⁾				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible ⁽³⁾				non	-	-

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Moyen
Plan d'Exposition au Bruit ⁽⁴⁾	Non	-
Basias, Basol, Icpe	Oui	7 sites* à - de 500 mètres

*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Secteur d'Information sur les Solis.

(2) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(3) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(4) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
	Risques	Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	<i>Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	<i>Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	Remontées de nappes	Oui	<i>Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FORTE (dans un rayon de 500 mètres).</i>
 Installation nucléaire		Non	-
 Mouvement de terrain		Non	-
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Oui	<i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés</i>
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	<i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.</i>
	ICPE : Installations industrielles	Oui	<i>Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.</i>
 Cavités souterraines		Non	-
 Canalisation TMD		Non	-

SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	4
Procédures ne concernant pas l'immeuble.....	5
Déclaration de sinistres indemnisés.....	6
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	7
Annexes.....	8

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°

19-DDTM85-768

du

26/12/2019

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 02/03/2022

2. Adresse

Parcelle(s) : AP0115

7 rue de l'Aumonerie 85400 Luçon

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

prescrit

oui

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

appliqué par anticipation

oui

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

approuvé

oui

non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation

Crue torrentielle

Remontée de nappe

Submersion marine

Avalanche

Mouvement de terrain

Mvt terrain-Sécheresse

Séisme

Cyclone

Eruption volcanique

Feu de forêt

autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

oui

non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui

non

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

prescrit

oui

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

appliqué par anticipation

oui

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

approuvé

oui

non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers

Affaissement

Effondrement

Tassement

Emission de gaz

Pollution des sols

Pollution des eaux

autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

oui

non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

oui

non

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

approuvé

oui

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

prescrit

oui

non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel

Effet thermique

Effet de surpression

Effet toxique

Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui

non

L'immeuble est situé en zone de prescription

oui

non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui

non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

Forte

Moyenne

Modérée

Faible

Très faible

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon :

Significatif

Faible avec facteur de transfert

Faible

zone 3

zone 2

zone 1

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui

non

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui

non

Selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral 20-DRCTAJ/1-332 du 02/06/2020 portant création des SIS dans le département

Parties concernées

Vendeur

PELLIN

à

le

Acquéreur

à

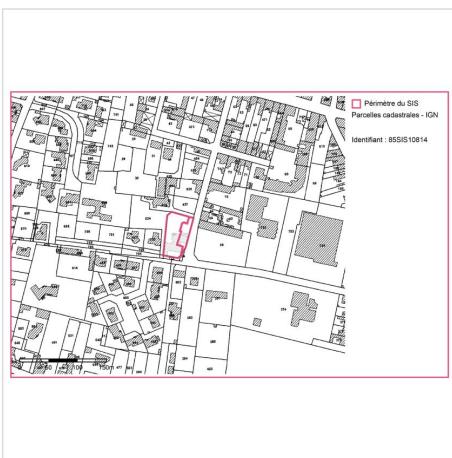
le

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

Le SIS Pollution des sols, approuvé le 02/06/2020



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2017	31/12/2017	20/10/2018	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Débordement rapide (torrentiel)	27/02/2010	01/03/2010	02/03/2010	<input type="checkbox"/>
Par submersion marine - Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	29/09/1999	30/09/1999	26/02/2000	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/06/1993	10/06/1993	10/10/1993	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1991	30/09/1996	28/03/1998	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	31/12/1990	30/08/1991	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/07/1984	11/07/1984	10/07/1985	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Roche-sur-Yon - Vendée

Commune : Luçon

Adresse de l'immeuble :

7 rue de l'Aumonerie

Parcelle(s) : AP0115

85400 Luçon

France

Etabli le : _____

Vendeur : _____

Acquéreur : _____

PELLIN

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par Olivier Régis en date du 02/03/2022 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°19-DDTM85-768 en date du 26/12/2019 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 3, sismicité Modérée) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Le BIEN est également concerné par :

- L'aléa retrait-gonflement des argiles (aléa Moyen)

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral n° 19-DDTM85-768 du 26 décembre 2019

> Cartographie :

- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



PRÉFET DE LA VENDÉE

ARRETE PREFECTORAL N° 19-DDTM85-768 RELATIF A L'ÉTAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DE BIENS IMMOBILIERS SITUÉS SUR LA COMMUNE DE LUCON

Le Préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

VU le code de l'environnement et ses articles L125-2 à L125-7, L562-2, L563-1, R125-10, R125-23 à R125-27 et R563-1 à R563-8 ;

VU le code de la santé publique et ses articles L1333-2 et R1333-29 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L271-4 et L271-5 ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français et modifié par le décret n°2015-5 du 6 janvier 2015 ;

VU l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté ministériel du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

VU l'arrêté préfectoral n°18-DDTM85-640 du 15 octobre 2018 actualisant la liste des communes de Vendée pour lesquelles l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers est due au seul risque sismique de la commune de Luçon ;

Considérant que l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs doit faire l'objet d'une mise à jour suite à la publication au journal officiel de la république Française de l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral n°18-DDTM85-640 du 15 octobre 2018 est abrogé et remplacé, en toutes ses dispositions, par le présent arrêté.

ARTICLE 2 :

La commune de LUCON est concernée par les risques suivants :

INSEE	NOM	PFR NATUREL PREScrit	PFR NATUREL APPROUVE	PFR NATUREL PREScrit POUR MODIFICATION OU REVISION	PFR TECHNOLOGIQUE PREScrit	PFR TECHNOLOGIQUE APPROUVE	ZONE DE SÉISMICITÉ	ZONE A POTENTIEL RADON	SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS
85128	LUCON						3 (Modéré)	Catégorie 1	

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier communal d'information comprend :

- la liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune ;
- la fiche communale d'information risques et pollution relative aux aléas naturels, miniers ou technologique, sismicité, potentiel radon et sols pollués ;
- la fiche descriptive sur le risque sismique ;
- la fiche descriptive sur le risque radon ;

Le dossier communal d'information est librement consultable en Préfecture (www.vendee.pref.gouv.fr/ial), Sous-Préfecture et Mairie concernée.

ARTICLE 3 :

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'Environnement (article L125-5).

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera notifié au maire de LUCON et au président de la chambre départementale et des notaires.

Cet arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant une période minimale d'un mois et fera l'objet d'une mention au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la préfecture de Vendée.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet du préfet, les chefs de service régionaux et départementaux et le maire de la commune de LUCON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

ARTICLE 6 :

Le présent acte peut être contesté :

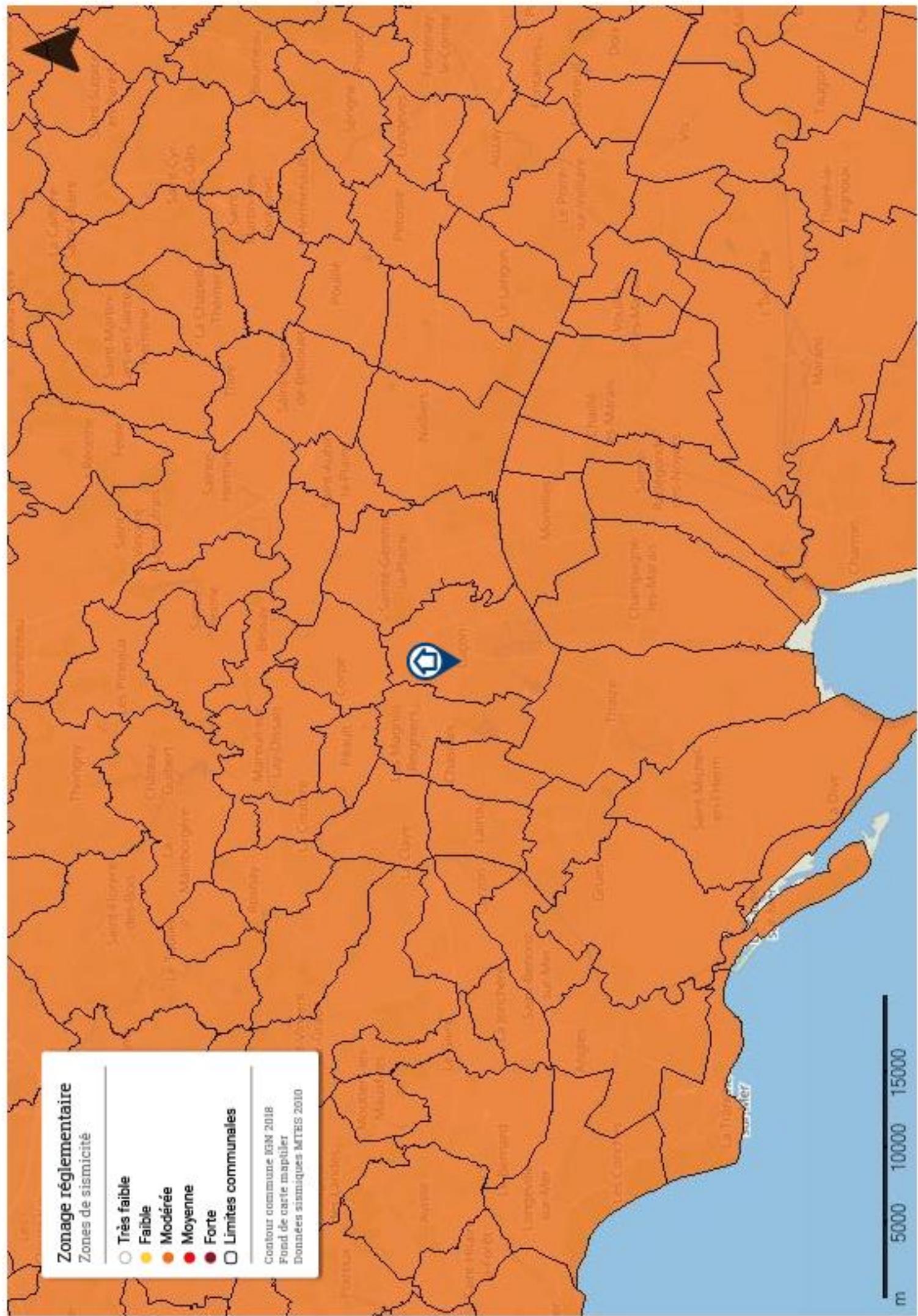
– par recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision considérée, le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emportant décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif de Nantes compétent dans un délai de deux mois ;

– par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes, compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision considérée, le délai de recours gracieux étant interruptif du délai de recours contentieux.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 26 DEC. 2014

Le Préfet,

Benoit BROCARD





FONTENAY-LE-COMTE le jeudi 3 mars 2022

Référence Rapport : 771 PELLIN 01.03.22

Objet : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Adresse du bien :

7 rue de l'Aumonerie
85400 LUCON

Type de bien : Maison individuelle

Date de la mission : 01/03/2022

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Régis OLIVIER, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),*
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Régis OLIVIER
EXPERTISE IMMO

Madame PELLIN

la billerie
85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

FONTENAY-LE-COMTE le jeudi 3 mars 2022

Référence Rapport : 771 PELLIN 01.03.22
Objet : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Adresse du bien :

7 rue de l'Aumonerie
85400 LUCON

Type de bien : Maison individuelle

Date de la mission : 01/03/2022

Madame,

En application de l'article R134-1 Modifié par le décret n°2008-461 du 15 mai 2008 - art. 2, le Diagnostic de performance énergétique s'applique à tout bâtiment ou partie de bâtiment clos et couvert, à l'exception des catégories suivantes :

- a) Les constructions provisoires prévues pour une durée d'utilisation égale ou inférieure à deux ans ;
- b) Les bâtiments indépendants dont la surface hors œuvre brute au sens de l'article R. 112-2 du code de l'urbanisme est inférieure à 50 mètres carrés ;
- c) Les bâtiments ou parties de bâtiments à usage agricole, artisanal ou industriel, autres que les locaux servant à l'habitation, dans lesquels le système de chauffage ou de refroidissement ou de production d'eau chaude pour l'occupation humaine produit une faible quantité d'énergie au regard de celle nécessaire aux activités économiques ;
- d) Les bâtiments servant de lieux de culte ;
- e) Les monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire en application du code du patrimoine ;
- f) Les bâtiments ou parties de bâtiments non chauffés ou pour lesquels les seuls équipements fixes de chauffage sont des cheminées à foyer ouvert, et ne disposant pas de dispositif de refroidissement des locaux ;
- g) Les bâtiments ou parties de bâtiments résidentiels qui sont destinés à être utilisés moins de quatre mois par an.

Les bâtiments ou parties de bâtiments désignés ci-dessus ne font pas l'objet d'un diagnostic de performance Energétique.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Régis OLIVIER
EXPERTISE IMMO